

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE L'ASSOCIATION « LE CLUSTER MARITIME FRANÇAIS », réunie au « CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL » A PARIS LE 10 OCTOBRE 2005

La réunion de l'Assemblée est ouverte à 15H00 par le président de l'Institut Français de la Mer (IFM). Environ cent-cinquante représentants des différents segments du secteur maritime français, en particulier privé, sont venus y participer librement, sur convocation/invitations de l'IFM soit par voie de presse soit via leurs fédérations et organisations professionnelles. Des représentants du secteur public sont aussi venus en observateurs.

Francis Vallat, président de l'IFM, préside la séance, assisté administrativement par le délégué général (B.Lepou) et le secrétaire général (R.Menu) de l'IFM, et par F. Bozzoni et F. Théobald, administrateurs.

F. Théobald assure les fonctions de secrétaire et F. Bozzoni celles de scrutateur.

Le président excuse d'abord l'absence de P. Boissier, (président des Chantiers de l'Atlantique) et de JF. Minster (directeur recherche au CNRS) ainsi que celle d'autres personnalités particulièrement désolées de ne pouvoir être à Paris.

Il salue ensuite la présence du Vice-Amiral d'escadre Forissier, Major-général représentant la Marine Nationale, et de X de la Gorce, Secrétaire Général de la Mer accompagnés de l'amiral CA de Saint-Salvy (sous-chef plans à l'Etat-Major de la Marine) et du CA Levesque directeur du CESM, de même que d'un commissaire-en-chef du Cabinet du CEM et d'un haut représentant de l'Action de l'Etat en Mer (AEM).

Il remercie les sociétés et organismes qui n'ont pu venir mais qui ont fait savoir en direct qu'elles soutiendraient et adhèreraient au futur Cluster, tels le PA du Havre, les CMN, Maersk France, Petromarine, Mac Leans...

De même il remercie des très nombreuses marques d'intérêt reçues ces dernières semaines, depuis que l'initiative est connue, et des témoignages ou messages de vœux de beaucoup, tels F.Arradon, président de la Chambre Arbitrale Maritime de Paris : « Bonne chance à toi dans ce grand travail de fédération du monde maritime », ou encore P. Boissier : « Bon courage. Je suis vraiment désolé de ne pouvoir être là pour ce grand moment mais soyez assuré de mon soutien moral. Bonne chance et longue vie au cluster ». Ou enfin J.Morin, ancien secrétaire général de la marine marchande présent en séance après avoir souligné en Conseil de l'IFM qu'il s'agissait probablement [le cluster] « de la plus importante et de la meilleure des initiatives de l'IFM depuis sa création ».

LES REGLES DU JEU DE L'ASSEMBLEE :

Le président indique qu'il s'agit la fois d'une réunion d'information, de discussion et d'une Assemblée générale constitutive.

. Réunion d'« information » car tout doit et va être dit en complément de ce qui a pu être écrit dans la presse ou surtout dans les dossiers qui ont été transmis par les fédérations et associations professionnelles.

. Réunion de « discussion » car il sera répondu – si possible complètement - à toutes les questions... RIEN ne doit être tabou (le cluster ne marchera qu'en transparence). De plus les concepteurs du projet ne veulent pas "faire le cluster à tout prix", mais seulement s'il réunit suffisamment de soutiens et de volontés, ce qui suppose aucun tabou et aucune complaisance.

. Et « Assemblée constituante » car précise-t-il « on commencera à enregistrer dès aujourd'hui ceux qui veulent "en être". Il nous faut en effet dès aujourd'hui » ajoute-t-il « des engagements de bon nombre d'entre vous (engagement de soutenir et de contribuer à hauteur de ce qui est demandé au barème (cf pièce jointe) pour que la constitution du "Cluster maritime français" soit bien réputée commencer en ce jour, même si cela demandera confirmation définitive d'ici la fin de l'année ». Il ajoute que **« ceux qui se déclareront aujourd'hui ,d'une manière ou d'une autre mais de façon irréversible, seront réputés être les membres fondateurs au sens statutaire du terme, et que leurs noms figureront en annexe du PV de cette assemblée constitutive de l'association ».**

L'annexe 1 ci-après établit la liste des membres fondateurs.

Il indique qu'ensuite la comptabilisation des adhérents volontaires se poursuivra jusqu'en décembre au plus tard. (recommandation d'envoi à l'IFM de la demande d'adhésion avec chèque correspondant à l'ordre du Cluster Maritime Français, chèque qui sera retourné si finalement le CMF ne voit pas le jour), ajoutant que « si et lorsqu'il y aura assez de soutiens à tous points de vue - qualitativement et quantitativement - le Cluster sera bien officiellement constitué (puis déposé peut-être en décembre pour commencer à travailler au début 2006 si possible, ce calendrier étant nécessairement encore un peu approximatif) ». La constitution du Cluster, dans ce cas, sera(it) annoncée publiquement par l'IFM le moment venu – par voie de presse en particulier, soit avant la fin de 2005, soit dans les premiers jours de 2006.

Le président déclare aussi que si le niveau de participation et de soutien suffisant n'est pas acquis, le Cluster - sans amertume de ceux qui ont travaillé à cette tentative - ne sera pas constitué. Car même s'il s'agit d'un défi passionnant , dont il est convaincu qu'il peut et doit être gagnant et gagné, le Cluster est aussi très exigeant « et il n'est pas question « d'y aller » sans le minimum de moyens nécessaires pour donner de vraies chances à ceux qui porteront cette aventure ».

Il souligne donc que ceux qui sont intéressés et désireux que le Cluster maritime vive vont devoir se déclarer soit aujourd'hui (c'est mieux), soit d'ici décembre. « Vous allez vous prononcer librement (c'est la partie vraiment démocratique), et le faire sur le "package" complet : esprit, statuts, budget, qui vous a été transmis préalablement par vos fédérations, avec en plus la composition des instances sociales qui va vous être donnée/proposée tout à l'heure » ... « Comme on dit dans le maritime c'est un amical "take or leave " car vous imaginez bien que l'on ne va pas discuter ligne à ligne le "produit" qui vous est proposé et qui résulte de plusieurs mois de travail ardu d'une équipe à la fois diversifiée, représentative autant que possible de notre milieu maritime, et s'appuyant sur la légitimité de l'IFM, de son conseil d'administration et des experts consultés ».

Enfin le président rappelle quelques engagements fermes déjà reçus d'absents (empêchés de venir ce jour) : tels Petromarine, les CMN, la Chambre arbitrale maritime etc....

ESPRIT DANS LEQUEL LA CREATION DU CLUSTER EST PROPOSEE

Le président déclare en introduction sur ce point : « l'essentiel de l'esprit ressort bien de la longue lettre introductive au dossier que vous avez reçu, normalement, via vos organisations professionnelles, ou que vous avez pu consulter sur le site de l'IFM « ifmer.org ». Il insiste sur un point : « nous avons fait cette démarche car nous y croyons, mais encore une fois si les conditions indispensables ne sont pas réunies d'ici la fin de l'année nous ne démarrerons pas. De même nous nous sommes donnés 2 ans maximum pour que le milieu maritime français évalue l'utilité du cluster (avec de toutes façons un « point d'étape » très important à ce sujet au bout d'un an). **Nous croyons au succès** mais il n'y aura pas d'acharnement thérapeutique ni donc d'argent gaspillé. Dans le pire des cas (l'échec) nous aurons en effet au moins a) démontré que ce type d'approche n'est pas adapté au maritime français (ce qui n'est pas exclu même si je refuse absolument cette idée) b) permis à chacun de se faire une idée sur ces « serpents de mer » jamais vraiment approfondis que sont en particulier la recherche de synergies, la possibilité de solidarités maritimes efficaces etc... Mais naturellement nous sommes là pour gagner, avec toutes les raisons d'espérer et croire que nous n'aurons pas à nous contenter de cette sorte de lot de consolation ».

L'esprit, ajoute-t-il à ce stade, c'est aussi ce que reflétaient les extraits ci-dessous du courrier envoyé à la presse pour cette réunion.

Extraits :

... « Vous êtes naturellement bienvenu(e)(s) pour assister à cette manifestation qui se déroulera "en direct" et sans que ni son déroulement ni son issue (succès ou échec) puissent être connus à ce jour. C'est le risque qu'ont voulu consciemment prendre l'IFM [et les initiateurs du Cluster] plutôt que de procéder à huis clos. ...En effet cet "événement" sera à nos yeux un bon critère de vérification de la volonté réelle du monde PRIVE maritime (français) de se battre à l'instar de certains de ses voisins, et nous avons pensé qu'il était plus que temps que chacun prenne ses responsabilités. L' approche proposée a été avalisée à différents niveaux et par différents acteurs représentatifs du "maritime français", il appartient et appartiendra maintenant - à l'occasion de cette Assemble du 10 octobre - que chacun se déclare... »

COMMENT ET POURQUOI LA CREATION D'UNE ORGANISATION CLUSTER ?

POURQUOI ?

Pour répondre le président rappelle quelques jalons du passé récent :

* Le succès de la brochure "le cluster maritime français : poids économique et social de la France" a dépassé toutes les espérances malgré ses imperfections, de même que l'esprit qui a soufflé au stand pionnier de Maritima, première initiative concrète s'inscrivant dans une démarche cluster.

* Les leçons de Brême en février 2005 à l'"Industrial Maritime Forum (IMF)", où ont été présentés 5 à 6 Clusters européens, et surtout mis en évidence les avancées nettes dans 2 pays (GB et Hollande) où manifestement on est "rentré dans le concret" par :

a) L'identification publique du secteur PRIVE maritime national comme un tout, et la prise de conscience de l'efficacité de certains atouts de l'ensemble.

b) L'organisation spécifique "de type cluster" dans ces deux pays, générant un soutien accru - au fil des années - des acteurs maritimes et accroissant l'efficacité de la démarche vis à vis de ces mêmes acteurs. Exemple de "Seavision" au UK, mais surtout essor du cluster le plus ancien, le batave, avec quelque 150 000 € pour démarrer en 1997 contre 1 600 000 € + 400 000 € aujourd'hui (essentiellement fonds publics d'ailleurs).

Le président souligne que ce constat est d'autant plus intéressant qu'à priori ce "besoin" d'une organisation propre - que l'on peut observer aussi en Allemagne, mais sous une autre forme avec le rôle de l'Etat acteur-coordonateur économique, y compris pour le soutien du secteur privé bien au delà du régalien - ce besoin d'une organisation propre a été ressenti dans des pays issus d'un monde grosso-modo anglo-saxon, et donc d'un milieu professionnel :

a) a-priori libéral de mentalité et méfiant vis à vis de tout carcan

b) et où malgré les principes affichés (pas de contraintes venues d'en haut, liberté d'abord !) les solidarités nationales ont toujours été plus efficaces que chez nous, français, pourtant réputés plus protectionnistes (là-bas les solidarités clients-fournisseurs existent, de même que la concurrence n'exclut pas systématiquement la confraternité etc...). Idem en Italie, avec une mentalité très différente, mais où le secteur maritime est aussi bien plus actif et volumineux que chez nous, et repose sur un nœud de relations italo-italiennes extrêmement actif ...

- En outre le président souligne que la création du "Cluster Maritime Français" est à l'avant-garde, d'une part du "sens de l'histoire, et d'autre part d'une nécessité :

a/ Le sens de l'histoire:

A cet égard le président évoque quelques échéances significatives :

* La première "roundtable" des clusters en Hollande ne date que de 2004 (l'IFM y était en observateur très attentionné, son président étant expressément représenté par l'administrateur de l'IFM F.Théobald).

* La rencontre de Brême (déjà citée) date seulement du début 2005.

* Celle à venir le 4 novembre à Paris, où l'IFM reçoit une petite dizaine d'homologues de pays européens, avec la création prévue du ENMC ou European Network of Maritime Clusters appelé à regrouper les clusters nationaux d'Europe existants et à naître.

* Le prochain colloque du 15 novembre à Bruxelles, organisé par le Cluster néerlandais

* La Journée de l'économie maritime du 14 décembre à Paris, organisée par "Les Echos" et "Le Marin", dans le cadre d'une stratégie opiniâtre et cohérente, avec l'appui aussi bien du SGMer que de l'IFM.

* Les clusters émergents (outre l'Espagne : Singapour, Russie, Finlande)

* La "clusterisation" accélérée de nombreux organismes (CRPM par exemple)...

ET BIEN SÛR, MAIS DANS UN ESPRIT UN PEU DIFFERENT, LA REFLEXION PONCTUELLE MENEES JUSQU' AU PRINTEMPS 2006 PAR LE SECRETARIAT GENERAL DE LA MER ET LE COMMISSARIAT AU PLAN, AUSSI DANS LE CADRE DU LIVRE VERT EUROPEEN

b /La nécessité :

Sur ce point le président témoigne :

- . des recommandations de l'UE : selon la Commission consultée informellement il est dorénavant "indispensable" d'intervenir en clusters auprès du Parlement Européen où se déplace progressivement mais irréversiblement le pouvoir.
- . de l'observation de l'Amiral CEMM , qui est convaincu des solidarités maritimes - ça n'était pas le cas naguère de la Marine Nationale – et qui se dit prêt à contribuer, participer, promouvoir par exemple le Cluster à bord de bâtiments de la Marine Nationale lors de réceptions dans les ports étrangers .

Le président note incidemment que l'IFM, outre que sa différence de nature doit être soigneusement préservée (cf ci-dessous) n'est pas gréé pour jouer le rôle de futur Cluster avec ses moyens actuels ou prévisibles : brochures, communiqués, JNM, RM, Comités locaux, lobbying général et particulier...

COMMENT LE PROJET ACTUEL « DE CLUSTER MARITIME FRANÇAIS » A-T-IL ETE ELABORE ?

* Le président rapporte qu'un très gros travail de gestation a été réalisé au sein de l'IFM, il en résume les étapes (dont plus de 400 mels échangés avec différents responsables maritimes ne serait-ce que depuis le Printemps !) :

Calendrier de « gestation » :

- . Janvier/Février : Demande de plusieurs administrateurs "d'aller plus loin" que la brochure « Cluster maritime » et de voir ce qui pourrait être proposé en France
- . Février : constitution d'un groupe de travail « Cluster » de l' Institut Français de la Mer [Trois critères pour être membres : origine CA de l'IFM (il fallait une base de légitimité), être au niveau direction générale, être prêt à travailler par réunions d'au moins 2H00 chacune, et très activement par télécommunication "entre les réunions"].

Composition initiale du groupe en question :

B.Anne, A. Barthe, P.Boissier, F.Bozzoni, V.de Chalus, P.Decavele, P.Louis-Dreyfus, JF.Minster, A.Roux, JB.Raoust , O.Renault, Y.Replumaz et en appui (outre Francis Vallat) F.Theobald et B.Dujardin.

- . Février toujours : recherche sur le fonctionnement des clusters britannique et néerlandais

- . 8 Mars : première réunion du groupe de travail. Sauf A.Roux (empêchée et qui finalement ne rejoindra pas) tout le monde est là. La configuration sera "grosso modo" la même lors des trois réunions suivantes et pendant toute la durée des échanges de travail, soit jusqu'en septembre en fait.
- . Fin Mai début Juin : élaboration d'un projet complet dont les principes seront soumis au CA de l'IFM
- . Juin : soutien acquis du CA de l'IFM.
- . Juillet : finalisation des statuts et du budget (sauf détails) par circulation et échanges actifs entre les membres du groupe de travail principal (et sur la base d'apports juridiques et de réflexion financière par des experts sollicités dans ce but).
- . Août-septembre : constitution des premières instances dirigeantes dont la composition est proposée à cette AG constituante (voir infra)
- . Septembre : envoi par l'IFM des dossiers à la communauté maritime et des invitations à cette réunion / assemblée générale.

QUELQUES PRINCIPES ET COMMENTAIRES SUR L'ÉVENTUEL DOUBLE-EMPLOI IFM / CLUSTER (Ce point fait l'objet d'une intervention particulière du président car beaucoup d'interrogations se sont manifestées à ce sujet)

Il indique que le Cluster est certes un « enfant de l'IFM », mais enfant appelé à devenir très vite très indépendant « et qui doit déjà, dès aujourd'hui, commencer à tuer le père ! »

- . car l'IFM c' est autre chose que « Agitprop » et « communication » qui devront figurer parmi les "maîtres-mots" du Cluster.

- . car organisme et méthode de travail sont et seront d'une nature différente : à l'IFM il y a les administrations, le secteur public, et aussi les représentants des clients dont certains sont au CA , alors que les clients ne sont / seront peut-être pas dans un premier temps au Conseil du Cluster tout en faisant partie de l'organisation s'ils le souhaitent. Tandis que les administrations n'ont pas du tout vocation à être membres du cluster (sauf naturellement la Marine Nationale)

Le président souligne enfin qu'un siège sera statutairement réservé à l'IFM, ce dernier ayant pour mission de veiller à ce que la voix de tous (du secteur privé maritime) y compris des "petits" soit entendue au Conseil.

LE PRODUIT FINAL « CLUSTER MARITIME FRANÇAIS » (objet de la réunion de ce jour) :

Le Cluster aura, selon le groupe de travail fondateur précité, comme missions principales :

- L'examen sérieux des **synergies** possibles internes au milieu maritime français (réelles ou artificielles ? possibilités ou non de terrains d'action commune ?). Synergies plus particulièrement en matière de communication ?
- La communication et la "**présence**" nationale et internationale là où il faut.
- Le **lobbying**

Il doit être clair que le Cluster, dont l'esprit est bien de « vendre » - en fait et plutôt de promouvoir les activités maritimes françaises - ne sera pas en fait chargé de « vendre à la place de ses membres », mais de leur faciliter la vente (disons le développement de leur activité) par la création d'un cercle vertueux « entités individuelles renforçant l'image et la force de l'ensemble – et ensemble renforçant en retour les entités individuelles ».

QUESTIONS LES PLUS FREQUEMMENT POSEES

(des réponses sont données en séance à chacune):

- Cluster : un mot anglais pour une organisation française ? (c'est un label international couramment utilisé dans le « shipping » !)
- Le transport maritime sera t-il favorisé, ou en tout cas trop prépondérant ? (la réponse est non)
- Le rôle des clients du maritime ? (très important, fondamental, sera examiné/relancé dès les premiers pas)
- Le plan de travail à partir du 01/01/2006 ? (« guidelines » communiquées oralement)
- Qui sera le DG ? (appel à candidatures)
- Les fédérations ne vont -elles pas voir leur rôle diminuer ? (elles auront plus de travail)
- La cotisation n'est elle pas trop chère ? Ou au contraire pas assez chère ? (l'avenir le dira)
- Le cluster aura-t-il un site web ? (oui, mais pas la première urgence)
- Quid des risques de partialité ? Vigilance, promotion d'abord des « métiers » (utilité à cet égard de la présence des fédérations) mais évidemment les entreprises adhérentes seront « plus égales » que celles qui ne le sont pas. Possibilité d'intervenir en soutien ou à la demande d'entreprises en veillant à ne pas créer de distorsions condamnables, nécessité à cet égard que chaque secteur ou métier envoie au cluster, en français et en anglais, une liste de ses acteurs)

QUELQUES MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU DOSSIER QUI A ETE REMIS A L'ENTREE DE LA SEANCE

Le président signale les quelques points à modifier, dans le projet de statuts circularisé avant l'assemblée à savoir :

- Article 14.3 "quorum : énoncé de la nécessité de présents ou représentés représentant 1/4 des droits de vote " (principe parallèle à celui énoncé dans l'article suivant sur les assemblées à majorité qualifiée).

La première phrase de l'article 14.3 est ainsi modifiée : « L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement que les membres de l'association présents ou représentés regroupent au moins le quart des droits de vote. »

- Membres bienfaiteurs:

Sur ce point la question a été posée à plusieurs reprises par des professionnels désirant éventuellement « peser » ou donner plus, voire bien plus, que ce que représente la cotisation normale demandée .

En conséquence un complément de barème, précisant en particulier la contribution de « membre bienfaiteur » a été distribué pour accord.

LE PRESIDENT PROFITE DE CETTE PRECISION POUR RAPPELER ENCORE QUE LE CLUSTER SERA UN « SERVICE » POUR SES MEMBRES. IL NE DOIT DONC PAS ETRE CONCU COMME UNE DEMARCHE A CARACTERE BENEVOLE OU DESINTERESSE (COMME L'IFM) ... « OU VOUS ESTIMEREZ EN AVOIR POUR VOTRE ARGENT OU VOUS PARTIREZ ! » AJOUTE-T-IL.

Par ailleurs, le Président précise que les personnes physiques pourront également être, à titre individuel et personnel, membres de l'association dès lors que par leur situation ou leur action, elles seront reconnues comme personnalité qualifiée au regard des buts poursuivis par l'association ou de son objet.

Enfin deux aménagements de rédaction sont signalés et prévus (et commentés par F. Bozzoni) pour qu'il y ait possibilité que le président du Cluster soit rémunéré ou non (l'intention étant qu'il le soit pendant 6 mois minimum), c'est à dire jusqu'à ce que le relais ait été assuré par le DG qu'il aura formé (A noter que pour ce dernier la même disposition de principe - possibilité de rémunération ou non - a déjà été prévue dans la rédaction du projet de statuts circularisé dès septembre) .

INSTANCES DIRIGEANTES ET DE CONTRÔLE

- Le Président fait distribuer la composition proposée des premières instances dirigeantes prévues aux statuts, soit le "Conseil d'Administration" et le "Bureau", dont les membres seront amenés à prendre leurs fonctions dès le début 2006 si la création du Cluster est bien confirmée d'ici fin 2005...

Il souligne que pour des raisons de clarté, de considération et de façon à éviter "les arbitrages impossibles" et les susceptibilités, le vivier du Conseil d'administration de l'IFM a été utilisé à chaque fois que possible, de même que - en dehors de cette source - le caractère incontournable et incontestable des personnalités proposées.

- La composition du CONSEIL D'ADMINISTRATION proposée est celle figurant à l'Annexe 2 ci-jointe, le président précisant que :

- tous sauf un ont pu être contactés et ont déjà donné leur accord

- que le nombre de vingt-cinq administrateurs maximum qui a été indiqué dans le projet de statuts peut être modifié, si la nécessité s'en fait sentir d'ici la création, pour être porté jusqu'à trente au maximum.

- La composition proposée du BUREAU est la suivante :

- Président : F. VALLAT
- Vice-Président : P. BOISSIER
- Vice-Président : vacant
- Trésorier : F. BOZZONI
- Secrétaire Général (*faisant fonction*) : F. THEOBALD
- Membre : J.B. RAOUST

FUTURES REGLES DE GESTION

Le président et le futur trésorier précisent que :

- Les rémunérations du président (lorsqu'il y aura lieu) et du DG seront naturellement décidées avec l'accord du CA.
- Toutes les opérations avec des associations amies feront l'objet d'un contrat en bonne et due forme (loyer etc...)
- Les règles concernant les déplacements des employés, les (doubles) signatures vis à vis des banques etc...seront claires (un compte devant être ouvert initialement chez BNP/Paribas).
- La comptabilité sera assurée par un expert-comptable, et sa vérification par un commissaire aux comptes, pour lequel il est proposé celui qui suit déjà la CSCN et l'IFM.
- Sachant que le CA étant supérieur à 200 000 €, les dirigeants étant rémunérés (et tous les conseils ayant été pris auprès des experts juridiques et fiscaux) la situation qui s'impose est celle de l'activité soumise à TVA (les montants de cotisations indiqués dans les barèmes de cotisations sont bien à cet égard des montants HT comme cela est clairement spécifié, chacun récupérant ladite TVA à son niveau selon les normes habituelles)...

Le président rappelle à cet instant que le budget qui a été distribué pour le premier exercice (en prenant comme hypothèse l'année 2006 « pleine », c'est à dire avec douze mois d'activité, soit 500 K€), est un budget naturellement expérimental, et qui doit être considéré en niveau général « approché », et approuvé comme tel et dans cet esprit. De même il indique que des reclassements internes se feront nécessairement entre les différentes lignes du budget, dont certains sont déjà vraisemblables, certaines lignes pouvant paraître surestimées et d'autres surestimées(par exemple très vraisemblablement entre charges de personnel et communication). « De toutes façons » ajoute-t-il « cela sera affiné encore une fois

à la fin de l'année, lorsqu'il faudra décider de confirmer ou non la création du Cluster au vu des contributions/cotisations reçues d'ici fin décembre ».

PRIORITES POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DU CLUSTER

Le président indique, à titre purement exploratoire, les quelques pistes suivantes :

- Logo et slogan [un concours a été lancé pendant l'AG...La société ou l'entité dont les suggestions seront retenues sera mise à l'honneur !)

Méthode et étapes pour déterminer quelles actions à retenir :

- Une semaine en Hollande pour le DG « en formation »
- Une semaine en Angleterre (idem)
- Rencontre de tous les dirigeants maritimes français des membres du Cluster pour analyses SWOPT [deux tours : a) le métier b) le métier en tant que français].
- Quid des fameuses synergies (groupes de travail)..artificielles ou non ?

Au terme de ces étapes , qui prendront plusieurs semaines ou mois, détermination et discussion d'un plan d'action avec le CA , plan qui devra se développer et prendre toute son ampleur sur le 2° semestre.

Plus quelques pistes de recherche déjà vraisemblables :

- Opération campagne publicitaire ?
- Opérations à Bruxelles ?
- subventionner jusqu'à 50% des opérations multilatérales de communication ?
- Annuaire « commercial ?
- Fiches « métier » en français et en anglais ?
- Commande à l'IFM d'une nouvelle brochure par le Cluster, ce dernier exerçant tous les arbitrages.
- Echanges infos sur colloques etc...

Et quelques autres à approfondir :

- Quid d'une semaine de la mer ?

CONCLUSION ET DEBAT :

Le président conclut en soulignant fortement que vouloir le Cluster et vouloir en être membre cela signifie engagement de soutenir, de cotiser, d'aider. Il va plus loin et précise que **Soutenir** c'est avoir un langage positif; **cotiser** c'est appliquer le barème, **aider** ce sera recevoir le Psdt et le DG au départ pour les analyses SWOPT et/ou faire participer à un haut niveau son entité au groupe "synergies" (donner idées

: brainstorming) et/ou signaler les initiatives possibles par et pour le cluster, favoriser "l'exposition" commune du secteur maritime national etc...etc...

Puis il ouvre le débat, répond aux questions (pendant une heure environ) au cours desquelles les points ci-dessous sont précisés :

- L'Etat, qui ne participera donc pas au Cluster (hors Marine Nationale), soutient cependant fortement et souhaite le succès de cet effort du secteur maritime français (déclaration du Secrétaire Général de la Mer)
- La Marine Nationale est totalement partie prenante et particulièrement heureuse de montrer sa solidarité, en paroles et en actes, vis à vis du reste du monde maritime français. Elle adhérera et participera activement au CMF (déclaration du Major Général de la MN)
- Le rôle des clients, au niveau même du Conseil d'Administration, ne doit peut être pas être repoussé dans le temps, même s'il y a de bons arguments pour ce faire (La discussion s'engage sur ce point avec Mr Chapon et Mr Thouilin).
- L'appellation « Cluster », d'origine anglaise, sera maintenue pour des raisons d'efficacité même si chacun le regrette sur un plan culturel et national (certains, minoritaires mais vigoureux, s'y refusant encore).
- Les organismes de formation, les organismes culturels, les organismes de promotion des produits et services français à l'étranger, pourront faire partie du Cluster.

CREATION SOUS CONDITION SUSPENSIVE :

Puis le président procède à un appel à «engagements de soutien et contribution» sur la base de tout ce qui a été distribué avant et pendant la réunion de l'assemblée, et proposé pendant cette réunion « et qui sera mis en forme comme il convient lors de la rédaction des minutes ».

Il insiste sur le fait que déclarer à cet instant engagement et soutien pour la création du Cluster c'est accepter intégralement tous les aspects présentés : statuts, budget, barème, composition des CA et « Bureau » etc...(cf ci-dessus) .

- a) sur ces bases, résumées dans les résolutions suivantes,***
- b) les entités mentionnées ci-dessous font alors solennellement et publiquement connaître leur engagement et leur soutien, devenant ainsi les membres fondateurs de l'association « Le Cluster Maritime Français », sous la seule condition suspensive que soient réunis d'ici la fin 2005 suffisamment d'adhésions et de fonds pour que l'association dispose des moyens indispensables à son action en 2006.***

a) Bases (résolutions)

Première résolution : l'AG des fondateurs décide à l'unanimité la constitution du Cluster Maritime Français, sous la condition suspensive que le futur président et le

groupe de travail compétent du CA de l'IFM estiment, au plus tard en décembre 2005, que les moyens nécessaires à son action ont été réunis.

Deuxième résolution : l'AG approuve à l'unanimité les statuts qui lui ont été soumis, modifiés selon les informations et compléments apportés en séance (règles de vote en AG ordinaire , à l'identique des règles en AG à majorité qualifiée ; complément de barème pour les cotisations de membres bienfaiteurs, à l'identique des tranches pour les membres actifs ; possibilité de rémunérer ou non le président, à l'identique des règles fixées pour le directeur général)

Troisième résolution : L'AG approuve à l'unanimité le budget 2006 tel qu'il lui a été présenté, après avoir noté que des reclassements de dépenses sont possibles d'une ligne à l'autre. Dans cet esprit et en particulier s'agissant de l'année de création, pouvoir est donné au président et au trésorier de soumettre au CA toute modification qu'ils estimeraient nécessaires sans dénaturer le budget présenté.

Quatrième résolution : l'AG décide à l'unanimité de fixer au maximum statutaire de 30 le nombre des membres du conseil d'administration :

Cinquième résolution : l'AG élit à l'unanimité les membres suivants au conseil d'administration :

- 1) G. d'ABOVILLE, Président du Conseil Supérieur de la Marine de la navigation de plaisance et des Sports nautiques
- 2) N. BARNAUD, Président de Worms Services Maritimes, ancien Président du SNAM et Président désigné du SNAM
- 3) B. ANNE, Executive Vice-Président du Bureau Veritas et Directeur de la Division Marine
- 4) P. BERNARD, Secrétaire général du groupe INFOMER
- 5) P. BOISSIER, Président des Chantiers de l'Atlantique et la CSCN
- 6) G. BONNY, TLF, Président de la société Vopak Services logistiques
- 7) F. BOZZONI, Président de Socatra et membre du Conseil Stratégique de "Armateurs de France"
- 8) JM. CARNET, Directeur Général du GICAN
- 9) V. de CHALUS, Directeur Général de Groupama Transport
- 10) P. DACHICOURT, Président du Comité National de Pêches et Elevages Marins
- 11) P. DECAVELE, en tant que Président de "Armateurs de France"
- 12) JP. LECOMTE, Président du Port du Havre
- 13) P. LOUIS-DREYFUS, Président de Louis-Dreyfus Armement
- 14) JF. MINSTER, Directeur du CNRS (ancien Président de l'Ifremer, personnalité qualifiée)
- 15) C. MUNIER, Directeur général du Groupe Bourbon
- 16) JM POIMBOEUF, Président de la DCN
- 17) M. QUIMBERT, en tant que Président du Port de Donges-Nantes-Saint-Nazaire et de l'UPACCIM.
- 18) JB. RAOUST, Président de Barry Rogliano Salles
- 19) O. RENAULT , Président de Cap Marine et du GPCAM
- 20) H.de RICHEMONT, avocat et Sénateur de la Charente
- 21) D.SALOMON, Responsable mondial shipping BNP/Paribas
- 22) A. WILLS, Directeur Général de la CMA CGM

- 23) B. THOUILIN, Directeur des Transports maritimes du Groupe TOTAL
24) REPRESENTANT L'IFM : Le Président ou un Vice-Président ou le Délégué Général .

Sixième résolution : l'AG désigne à l'unanimité le bureau dont la composition suit :

- Président : F.VALLAT (rémunéré pendant 6 mois minimum)
- Vice président: P.BOISSIER
- Vice-Président : vacant
- Trésorier : F.BOZZONI
- Secrétaire général (faisant fonction): F.THEOBALD
- Membre : JB RAOUST

Huitième résolution : l'AG donne à l'unanimité au président et/ou au trésorier et/ou au secrétaire général tous pouvoirs pour effectuer, ensemble ou séparément, chacun avec faculté de déléguer, toutes démarches constitutives du cluster.

De tout ce qui précède il a été signé le présent Procès-Verbal, signé par le président, le secrétaire et le scrutateur.

F. Theobald
Secrétaire

F. Vallat
Président

F. Bozzoni
Scrutateur

ANNEXE 1
LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

Armateurs de France AdF
Ascoma
Association Française de Droit Maritime
Barry Rogliano Salles
Bourbon maritime
Bureau Veritas
Cap Marine
Chambre Arbitrale Maritime de Paris
Chambre des courtiers d'achat, de vente et d'affrètement de navires.
Chambre Syndicale des Constructeurs de Navires CSCN
CIM Rochefort
Cofrena
Comité National des Pêches et des Elevages Marins
Constructions Mécaniques de Normandie CMN
DCN
Eyssotier
Fédération Française des Pilotes Maritimes
Filhet-Allard Maritime
France Numérique
France P&T
GEP
Guian
Groupama Transports
Groupement des courtiers d'assurance maritime GPCAM
Infomer
Ingemar Caisse d'Epargne
JLMD
Louis-Dreyfus Armateurs
Maersk France
Musée National de la Marine
Petromarine
Port du Havre
Port de Nantes
Cabinet Nicolas, Richemont & Associés
S2F conseil
Socatra
Sea on line
Société Nationale de Sauvetage en Mer SNSM
Cabinet Shubert Collin et Associés
UPACIM
Vopak

ANNEXE 2
CONSEIL D'ADMINISTRATION

- 1) G. d'ABOVILLE, Président du Conseil Supérieur de la Marine de la navigation de plaisance et des Sports nautiques
- 2) N. BARNAUD, Président de Worms Services Maritimes, ancien Président du SNAM et Président désigné du SNAM
- 3) B. ANNE, Executive Vice-Président du Bureau Veritas et Directeur de la Division Marine
- 4) P. BERNARD, Secrétaire général du groupe INFOMER
- 5) P. BOISSIER, Président des Chantiers de l'Atlantique et la CSCN
- 6) G. BONNY : TLF, Président de la société Vopak Services logistiques
- 7) F. BOZZONI, Président de Socatra et membre du Conseil Stratégique de "Armateurs de France"
- 8) V. de CHALUS, Directeur Général de Groupama Transport
- 9) JM. CARNET, Directeur Général du GICAN
- 10) P. DACHICOURT, Président du Comité National de Pêches et Elevages Marins
- 11) P. DECAVELE, en tant que Président de "Armateurs de France"
- 12) JP. LECOMTE, Président du Port du Havre
- 13) P. LOUIS-DREYFUS, Président de Louis-Dreyfus Armement
- 14) JF. MINSTER, Directeur du CNRS (ancien Président de l'Ifremer, personnalité qualifiée)
- 15) C. MUNIER, Directeur général du Groupe Bourbon
- 16) JM POIMBOEUF, Président de la DCN
- 17) M. QUIMBERT, en tant que Président du Port de Donges-Nantes-Saint-Nazaire et de "Ports de France"
- 18) JB. RAOUST, Président de Barry Rogliano Salles
- 19) O. RENAULT, Président de Cap Marine et du GPCAM
- 20) H. de RICHEMONT, avocat et Sénateur de la Charente
- 21) D. SALOMON, Responsable mondial shipping BNP/Paribas
- 22) R SAADE, Directeur Général du Groupe CMA-CGM (*en cours*)
- 23) A. WILLS
- 24) B. THOUILIN, Directeur des Transports maritimes du Groupe TOTAL
- 25) REPRESENTANT L'IFM : Le Président ou un Vice-Président ou le Délégué Général.